

Stéréotypes de genre et sexisme – Causes profondes de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes

Un événement parallèle à la 59^e session de la Commission de la condition de la femme (9-20 mars 2015), coorganisé par le Conseil de l'Europe et la Mission permanente de la Belgique auprès des Nations Unies

Lundi 9 mars 2015 (18 h 30 – 19 h 45)

Salle de conférence 11 – Bâtiment GA, Nations Unies, New York

Les stéréotypes de genre et les images hypersexualisées des femmes alimentent la violence à l'égard des femmes. Ils constituent un obstacle grave, et de plus en plus préoccupant, à la réalisation d'une véritable égalité entre les sexes. La sexualisation largement répandue du corps des femmes, qui suggère qu'elles sont sexuellement toujours disponibles, et les coutumes et traditions sexistes placent les femmes en position subalterne dans la famille ou dans la société. Les stéréotypes influent aussi sur la façon dont les femmes sont traitées et perçues par les institutions publiques et les structures sociétales. Il est donc capital d'abolir les stéréotypes de genre et le sexisme pour réaliser une égalité de fait entre les sexes. Destinée à s'attaquer aux causes profondes de la violence à l'égard des femmes et à promouvoir une plus grande égalité entre les femmes et les hommes, la **Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe** vise à modifier les attitudes et à éliminer les stéréotypes non seulement au niveau des individus mais aussi des institutions. **Les médias et l'éducation** sont les agents majeurs de ce changement.

Cet événement parallèle mettra en lumière les travaux du Conseil de l'Europe visant à lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme, et permettra de présenter les normes du Conseil de l'Europe dans ce domaine: la **Convention d'Istanbul**, les recommandations du Comité des Ministres sur **l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias**, et sur **l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation**, ainsi que les bonnes pratiques recensées en la matière dans les Etats membres.

Principaux intervenants

- ▶ **Sergiy Kyslytsya, Président**, Commission du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes; vice-ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine
- ▶ **Isabelle Simonis, Ministre** de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances, Communauté française de Belgique
- ▶ **Nanette Braun, Chef**, Communications et sensibilisation, ONU Femmes
- ▶ **Ted Bunch, Cofondateur et Codirecteur** de "A CALL TO MEN"
- ▶ **Modératrice: Marja Ruotanen, Directrice**, Dignité humaine et Egalité, Conseil de l'Europe



Représentation permanente
du royaume de Belgique
auprès des Nations Unies

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) est entrée en vigueur le 1^{er} août 2014. Elle est devenue une référence mondiale dans la lutte contre la violence fondée sur le genre et a reçu deux prix prestigieux. Elle innove en demandant aux Etats d'ériger en infraction pénale les diverses formes de violence à l'égard des femmes, dont la violence physique, sexuelle et psychologique, le harcèlement, notamment sexuel, les mutilations génitales féminines, le mariage forcé, l'avortement et la stérilisation forcés. S'appuyant sur la jurisprudence des Cours européenne et interaméricaine des droits de l'homme, la Convention d'Istanbul intègre le principe de « diligence voulue » qu'elle définit comme l'obligation des Etats « de prévenir, enquêter sur, punir et accorder une réparation pour les actes de violence commis par des acteurs non étatiques ». Point particulièrement important dans le contexte international, la Convention d'Istanbul énonce explicitement qu'elle s'applique en temps de paix tout comme en situation de conflit armé.

La Recommandation du Comité des Ministres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias (CM/Rec(2013)1) recommande aux gouvernements des Etats membres d'adopter des politiques adaptées susceptibles de créer les conditions permettant aux médias de promouvoir l'égalité entre les sexes en tant que principe fondamental de leurs activités et de leur organisation institutionnelle dans un nouvel environnement médiatique multidimensionnel. La recommandation comporte 16 mesures de mise en œuvre appelant à agir dans six domaines principaux :

- ▶ 1. les lois et politiques en matière d'égalité entre les sexes ;
- ▶ 2. l'adoption et l'application d'indicateurs nationaux ;
- ▶ 3. la fourniture d'informations et la promotion des bonnes pratiques ;
- ▶ 4. les mécanismes de responsabilité ;
- ▶ 5. la recherche et la publication ;
- ▶ 6. l'éducation aux médias et la citoyenneté active.

La Recommandation du Comité des Ministres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation (CM/Rec(2007)13) énonce une série de mesures globales que les Etats membres doivent mettre en œuvre pour garantir une approche intégrée effective de l'égalité entre les sexes dans l'éducation. Ces mesures couvrent les cadres juridiques, l'administration et l'organisation des établissements scolaires, la formation initiale et continue des enseignant(e)s et des formateurs/trices, les cursus, les programmes scolaires, les matières enseignées et les examens, les matériels pédagogiques, les méthodes et pratiques éducatives, l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de la personne humaine, l'orientation scolaire et professionnelle, la prévention de la violence sexiste et la lutte contre ce phénomène, les groupes vulnérables, les médias et les recherches sur les questions de genre et d'éducation. La recommandation appelle aussi à un suivi régulier de la mise en œuvre des mesures précitées.

La réalisation de l'égalité entre les sexes est essentielle pour assurer la protection des droits humains, le fonctionnement de la démocratie, le respect de l'Etat de droit ainsi que la croissance et la compétitivité économiques.

Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017